Indigenous Peoples' Global Dialogue with the World Bank's Forest Carbon Partnership Facility (FCPF)

9 - 11 December 2012 Millennium Hotel, Doha, Qatar

RAPPORT

Dialogue entre les Peuples Autochtones de la région Asie-Pacifique et le fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FCPF)

25-28 septembre 2012 Empress Hotel, Chiang Mai, Thaïlande

.....

Hosted by:

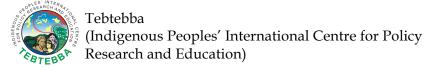


TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Réunion à huis clos des Peuples Autochtones	4
Dialogue entre les Peuples Autochtones et le FCPF	6
Visites de terrain auprès des communautés	11
SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS DES PEUPLES AUTOCHTONES POUR LE FCPF	13
Annexes	15
Annexe A: Liste des participants (Voir document joint)	
Annexe B: Ordre du jour du dialogue (Voir document joint)	15
Annexe C: Plan d'Action des Peuples Autochtones de la région Asie-Pacifique (Voir document joint)	15
Annexe D: Traduction en 6 langues locales des principaux documents FCPF	
(Voir document joint)	15

Dialogue entre les Peuples Autochtones de la région Asie-Pacifique et le fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FCPF)

25-28 septembre 2012 Empress Hotel, Chiang Mai, Thaïlande

Introduction

Tel que le prévoit le plan d'action Guna Yala des Peuples Autochtones, le dialogue entre les Peuples Autochtones de la région Asie-Pacifique et le FCPF s'est tenu à Chang Mai, Thaïlande du 25 au 28 septembre 2012.

Les objectifs du dialogue étaient les suivants:

- 1. Améliorer la connaissance et la compréhension des principaux documents FCPF, les directives ayant trait aux Peuples Autochtones en Asie.
- 2. Débattre et échanger les points de vue et les expériences sur les questions relatives à REDD+ et les préoccupations des Peuples Autochtones, des gouvernements et des autres parties prenantes (organisations de la société civile).
- 3. Formuler de manière collective des recommandations, des résolutions ainsi qu'un plan d'action en vue de garantir une participation effective des Peuples Autochtones et des partenariats dans la mise en œuvre des garanties REDD+.

Environ 52 représentants autochtones de 12 pays de la région Asie-Pacifique ont pris part au dialogue. Parmi eux, deux (2) observateurs des Peuples Autochtones des régions Amérique Latine et Afrique étaient présents. En plus des délégués autochtones, 14 représentants des gouvernements de cinq (5) pays d'Asie et sept (7) représentants d'organisations de la société civile ont assisté au dialogue. Au total, 41 représentants des gouvernements, de la Banque Mondiale, des agences des Nations Unies pertinentes et des organisations de la société civile ont pris part au dialogue. Ce qui porte à 93 le nombre total de participants au dialogue.

Une réunion à huis clos à tout d'abord eu lieu entre les représentants des Peuples Autochtones. La dialogue à proprement parlé s'est étalé sur 2 jours et s'est conclu par des visites auprès des trois (3) communautés autochtones à Chang Mai.

La Fondation des Peuples Autochtones pour l'éducation et l'environnement (IPF) a organisé le dialogue avec l'appui du Asia Indigenous Peoples Pact (AIPP).

Réunion à huis clos des Peuples Autochtones

25 septembre 2012

Environ 45 participants dont des observateurs des Peuples Autochtones d'autres régions ainsi que des représentants de la société civile ont participé à la réunion à huis clos. Cette réunion a été organisée par les participants autochtones au dialogue afin de mettre en commun les résultats des réunions préparatoires nationales et pour avoir une compréhension commune de ce qu'est le FCPF ainsi que pour définir les questions essentielles relatives au FCPF et REDD+ auxquelles doivent répondre les Peuples Autochtones.

La réunion a débuté par une présentation par les pays membres du FCPF (Cambodge, Indonésie, RDP Lao, Thaïlande, Népal et Vietnam) des résultats de leurs réunions préparatoires au niveau national.

Les documents suivant ont été traduits dans six (6) langues (Thaï, Lao, Népalais, Vietnamien, Khmer et Bahasa-Indonésien) et ont été utilisées pendant les réunions préparatoires au niveau national :

- 1. L'Approche Commune face aux garanties environnementales et sociales pour les partenaires de mise en œuvre multiples.
- 2. Directives sur l'implication des parties prenantes dans la préparation à REDD+.
- 3. Plan d'Action de Kuna Yala: Plan d'Action des Peuples Autochtones relatif au FCPF.
- 4 Présentation du R-Package FCPF et du Fonds Carbone.

Les présentations des pays ont exposé les résultats des réunions au niveau national : le rôle de leur gouvernement/FCPF/ONU-REDD en matière de sensibilisation, les processus de consultations menés par leur gouvernement et FCPF/ONU-REDD, les mécanismes de représentation, les préoccupations et défis des Peuples Autochtones concernant l'ensemble des documents de préparation ayant trait aux garanties et au fonds carbone ainsi que leur plan d'action et leurs recommandations.

Voici un ensemble de points communs tirés des présentations portants sur les expériences des Peuples Autochtones de la région Asie-Pacifique :

1. Sensibilisation

- Le type d'activités menées et de supports utilisés pour diffuser l'information auprès des communautés qui ne sont pas suffisamment accessibles et assimilables pour les Peuples Autochtones, particulièrement au niveau local.
- Mis à part les informations sur REDD diffusées par les organisations autochtones et les ONG, il y a très peu de sensibilisation par rapport à REDD+ et ses possibles répercussions sur les Peuples Autochtones qui peuvent entraver une participation entière et efficace auprès des gouvernements et des autres acteurs de REDD+.

- Il existe certaines initiatives pour la sensibilisation, le renforcement des capacités et la diffusion de l'information relative à REDD+ que ce soit au niveau local et national mais elles restent trop peu nombreuses et insuffisantes.
- L'information est inaccessible pour de nombreux membres des communautés autochtones.
- Les informations diffusées sont insuffisantes et ne sont pas disponibles dans une langue ou sous une forme qui puisse être comprise par la communauté.
- Un engagement a été pris pour améliorer la sensibilisation mais n'a pas encore été tenu à ce jour.
- Manque de compréhension au sein des administrations publiques sur REDD+ et ses répercussions sur les Peuples Autochtones et les communautés locales.

2. Processus de consultation

- Les processus de consultation, le calendrier, le lieu, la communication, les mécanismes consultatifs ainsi que la méthode d'approche dont il est fait mention dans les directives pour une consultation efficace doivent être mis en œuvre de manière complète et correcte.
- Les communautés et organisations autochtones manquent de capacité suffisante pour s'impliquer pleinement et efficacement dans les processus de consultation.
- Les sujets de préoccupation spécifiques aux Peuples Autochtones tels que le régime foncier et leurs moyens de subsistances dépendants des forêts ont été abordés lors des consultations mais n'ont toujours pas trouvés de réponse.
- Dans de nombreux pays, il faut encore mener des consultations directement et uniquement avec les Peuples Autochtones en s'appuyant sur leurs besoins et préoccupations spécifiques.
- Aucune information préalable n'a été diffusée autour des consultations menées pour les Peuples Autochtones dans certains domaines, ce qui a donné lieu à une certaine confusion quant à l'objet et la finalité des consultations et des thématiques abordées.
- Les prises de décision se font sans consultation avec les communautés.
- Dans certaines communautés, il n'y a eu aucun processus consultatif public mais plus une socialisation de l'EESS et du FCPF, MRV, PIF par le Conseil National des Forêts.
- Les Peuples Autochtones dans les pays FCPF n'ont pas connaissance de la politique de la Banque Mondiale relative aux Peuples Autochtones (OP 4.10) et sa mise en œuvre est très limitée.

3. Mécanismes de représentation

- Certains pays n'ont pas de représentation dans les structures nationales REDD+.
- Manque d'appui pour les représentants autochtones.
- Manque de structures et mécanismes appropriés pour garantir la représentation des Peuples Autochtones au niveau local et national auprès de REDD+.
- Aucune reconnaissance à l'égard des institutions coutumières pour la sélection des représentants des Peuples Autochtones et aucune représentation des titulaires des droits coutumiers dans la plupart des pays FCPF.

- Pas d'auto-sélection des représentants dans certains pays.
- Besoin de renforcement des capacités pour assurer une représentation effective des Peuples Autochtones.

4. L'ensemble des documents de préparation (R-Package) en rapport aux garanties

- Au Cambodge, le R-Package a été élaboré en vertu de la loi forestière No. 41/1999 qui ne reconnaît pas les droits des Peuples Autochtones.
- Le R-package n'aborde absolument pas la question de la propriété foncière.
- Le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (FPIC) n'est pas intégré aux processus de préparation.
- L'implication des parties prenantes, les actions pour la modification des politiques et le partage des bénéfices n'est pas encore bien déterminé.
- Absence de législations et de mécanismes relatifs à la gestion des titres fonciers communaux.

5. Fonds carbone

- Les informations sur le Fonds Carbone sont très limitées et l'implication des Peuples Autochtones reste encore à définir.
- Un mécanisme pour les processus de consultation sur le Fonds Carbone avec les Peuples Autochtones doit être mis en place.

6. Préoccupations des Peuples Autochtones sur le FCPF

• Il est nécessaire d'harmoniser le FCPF, le PIF et le programme ONU-REDD+ afin d'éviter toute confusion et pour compléter mutuellement les initiatives et les ressources techniques et financières. Les processus PIF semblent avancer plus rapidement que le FCPF bien que des consultations approfondies et appropriées sont toujours attendues.

Dialogue entre les Peuples Autochtones et le FCPF

93 délégués composés de représentants des Peuples Autochtones de la région Asie-Pacifique et les représentants des gouvernements, de la Banque Mondiale, des agences pertinentes des Nations Unies et des organisations de la société civile ont participés au dialogue d'une durée de deux jours. Le dialogue s'articulait autour de trois volets : (1) Présentations/contributions (2) Discussions plénières et (3) travaux de groupe sur différentes thématiques

Les présentations étaient les suivantes:

• L'Accord de Cancun (COP 16) et les textes issus de Durban (COP 17) sur REDD+ par le Dr. Suchitra Changtragoon

- Vue d'ensemble du FCPF et de l'engagement avec les Peuples Autochtones par Mr. Benoit Bosquet
- Questions clés et préoccupations des Peuples Autochtones sur REDD+ et FCPF
- Exemples concrets d'implication des parties prenantes dans la préparation à REDD+ : Point de vue du FCPF et de ONU-REDD par Mr. Kenn Rapp
- Progrès des directives pour REDD+ à l'intention des parties prenantes en Indonésie par Dr. Etti Ginoga
- Mise en œuvre des directives communes à l'intention des parties prenantes : Expériences des Peuples Autochtones par Mr. Tungga Rai
- Vue d'ensemble du R-Package par Mr. Kenn Rapp
- Proposition de structure et de processus pour la préparation du R-Package au Népal par Mr.
 Resham Dangi
- Programmes de renforcement des capacités pour le FCPF par Mr. Benoit Bosquet

Les présentations ont été suivies de discussions plénières. De manière générale, les présentations étaient très intéressantes et instructives. Les représentants des Peuples Autochtones et des gouvernements ont posé des questions et ont réagi aux présentations afin d'améliorer la compréhension sur les différentes thématiques et préoccupations autour du FCPF et de REDD+ en général.

Pour les travaux de groupe, les participants ont été réparti afin d'inclure des représentants des Peuples Autochtones, des gouvernements et du FCPF. Les facilitateurs ont été choisis parmi les participants.

Les travaux de groupe effectués au cours de la première journée ont porté sur les recommandations au FCPF sur les points suivants :

- Sensibilisation et diffusion de l'information
- Consultations
- Représentation

Les synthèses des travaux de groupe sont les suivantes:

1. Sensibilisation/renforcement des capacités

- La sensibilisation doit se faire du niveau national, local et ne doit pas être menée uniquement auprès des communautés autochtones mais également auprès des agences gouvernementales et institutions pertinentes. Élaborer un plan de communication et de sensibilisation clair.
- La sensibilisation ne doit pas uniquement porter sur FCPF/REDD+ etc., mais également sur les droits des Peuples Autochtones, les savoirs traditionnels des Peuples Autochtones, etc.

- Les informations diffusées doivent mentionner les impacts du projet et pas uniquement les bénéfices que pourront tirer les communautés et les mécanismes de prise en charge des réclamations.
- Les supports pour la sensibilisation doivent être simplifiés et traduits dans une langue qui puisse être comprise.
- Tirer profit de tous les supports pour la sensibilisation (media, etc.) et produire des supports qui soient culturellement adaptés.
- Les fonds pour la sensibilisation doivent être orientés vers des organisations et organisations de la société civile dignes de confiance.

2. Consultations

- Les consultations doivent être menées à tous les niveaux (national et local) et doivent garantir la participation pleine et effective des femmes.
- Un mécanisme de contrôle des consultations menées doit être établi.
- Permettre aux Peuples Autochtones de participer à l'élaboration des plans et activités du projet et ne pas la limiter aux organisations de la société civile reconnues par le gouvernement.
- Les informations doivent être disponibles dans une langue comprise par la communauté et transmises en amont des consultations.
- Les consultations ne devraient pas être limitées dans le temps. Un temps suffisant doit être accordé aux communautés afin qu'elles puissent étudier le projet, demander des informations supplémentaires et débattre entre eux.
- La participation des Peuples Autochtones aux consultations et dans tous les aspects du projet doit être explicitement stipulée dans les critères/directives.
- Avoir des informations de référence sur les organisations autochtones existantes et la structure traditionnelle dans le pays.
- Les dialogues doivent être menés entre les agences gouvernementales pertinentes, les organisations de la société civile et les Peuples Autochtones sur la reconnaissance des droits des Peuples Autochtones sur leurs terres et leurs ressources naturelles. Un appui financier devrait y être consacré.
- Assurer et garantir la participation pleine et effective des Peuples Autochtones dans les processus REDD+ à tous les niveaux, le système de gouvernance et les milieux institutionnels en respectant les processus axés sur la consultation et le FPIC conformément à l'Accord de Cancun. Des dispositions spéciales devraient être prévues pour l'inclusion des femmes et de la jeunesse autochtones.
- La Banque Mondiale doit faciliter les discussions entre le gouvernement et les Peuples Autochtones pour la question de la représentation des Peuples Autochtones à différents niveaux.
- Le processus décisionnel doit s'établir sur la base d'un consensus et non pas d'un vote puisque les Peuples Autochtones sont peu nombreux et ne sont pas à égalité en nombre.

3. Représentation

- La représentation des Peuples Autochtones dans la structure et les mécanismes à tous les niveaux du processus REDD+ doit se fonder sur les lois et pratiques coutumières des Peuples Autochtones et sur leur propre système de sélection établi.
- Garantir la participation pleine et effective des Peuples Autochtones dans toutes les activités de développement des politiques/stratégies nationales REDD+.
- Reconnaître le rôle des institutions informelles des Peuples Autochtones.

La seconde phase des travaux de groupe qui se sont tenus lors de la deuxième journée portait sur les points suivants :

- Réformes politiques visant à traiter les causes de la déforestation et la dégradation des forêts, respect des savoirs traditionnels et des droits des Peuples Autochtones.
- Mécanismes ayant trait à l'implication et la participation des Peuples Autochtones, notamment les femmes dans le processus d'élaboration/rédaction du R-Package.

Réformes politiques visant à traiter les causes de la déforestation et la dégradation des forêts, respect des savoirs traditionnels et des droits des Peuples Autochtones

- Examen des législations et politiques qui ne sont pas cohérentes avec la DDPA afin de révoquer/amender de telles législations ou politiques.
- Faire la promotion de travaux de recherche conjoints entre le gouvernement et les organisations à assise communautaire.
- Les réformes politiques doivent être menées au niveau national et local.
- Les Peuples Autochtones et les communautés dépendantes des forêts doivent être impliqués dans le processus décisionnel, les processus multipartites au niveau national et local. Un mécanisme doit être défini pour faciliter cet engagement.
- Il faut combler les lacunes politiques au niveau national et local, décentralisation du processus décisionnel.
- Les droits des Peuples Autochtones et des communautés dépendantes des forêts doivent être reconnus par la loi et les politiques des

- gouvernements (nationaux et locaux) ainsi que les autres institutions, notamment le savoir traditionnel en matière de gestion forestière.
- Les institutions autochtones doivent être impliquées dans l'application et le suivi de la loi.
- Les politiques en matière de propriété foncière doivent reconnaître les droits collectifs des Peuples Autochtones sur leur territoire.
- La gestion traditionnelle des forêts et les systèmes de gouvernement autochtones doivent être reconnus, respectés et légitimés.
- Formuler des politiques garantissant une planification au niveau local et la mise en œuvre de garanties sociales et environnementales.
- Les gouvernements doivent formuler et promulguer les politiques suivantes :
 - Politiques d'investissement dans les infrastructures pour créer un environnement propice à la gestion des forêts (e.g. irrigation)
 - Politique d'appui aux moyens de subsistance alternatifs et à l'emploi pour les populations qui n'habitent pas les forêts (pas les citadins) et qui dépendent de la forêt pour leur subsistance.
 - Politiques pour une clarification des rôles et des responsabilités pour la gestion des forêts : compréhension commune des rôles des Peuples Autochtones, compagnies forestières, gouvernement local, etc.
- Garantir la bonne mise en œuvre/application des bonnes politiques et législations.

Mécanismes ayant trait à l'implication et la participation des Peuples Autochtones, notamment les femmes dans le processus d'élaboration/rédaction du R-Package

- Un processus de consultation doit être mené au niveau national et infranational pour les Peuples Autochtones et les communautés dépendantes des forêts, notamment les femmes.
- Des documents d'information simples sur le R-Package doivent être élaborés et transmis aux Peuples Autochtones et communautés dépendantes des forêts.
- Des options alternatives de sources de moyens de subsistance et de revenus doivent être proposées.
- La participation pleine et effective des Peuples
 Autochtones notamment les femmes dans tous les

	processus du R-Package à travers l'auto-sélection des représentants autochtones.
R-package et Fonds Carbone	 Simplification et traduction dans différentes langues locales des informations sur le R-Package. Le rapport d'auto-évaluation des Peuples Autochtones sur le R- Package devrait être pris en compte et reconnu. Sur le Fonds Carbone : les valeurs non dérivées du carbone et les fonctions multiples des forêts doivent être prises en compte. Les R-Packages doivent traiter les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, les questions de régimes fonciers (notamment les conflits), l'aménagement du territoire. Les R-Packages doivent aborder les questions de corruption et définir la stratégie pour la combattre. Garantir un partage des bénéfices équitable y compris les moyens de subsistance durables, qui doit être suffisant pour couvrir les tâches de gestion forestière et les opportunités de subsistance alternatives.

Le dialogue à proprement dit s'est conclu par la discussion sur le Plan d'Action des Peuples Autochtone de la région Asie-Pacifique.

Visites de terrain auprès des communautés

Les visites de terrain auprès de trois (3) communautés autochtones mettant en avant les bonnes pratiques en matière de gestion forestière et moyens de subsistance traditionnels durables ont été organisées lors de la troisième journée du dialogue. Les trois communautés sont les suivantes :

1. Hin Lad Nai

Ban Hin Lad Nai est un petit village situé dans la vallée du parc national de forêts montagneuses Khun Jae. Ce village est situé dans la localité de Ban Pong, district de Wiang Pa Pao, dans la province de Chiang Rai. Ce village met en avant les bonnes pratiques dans les domaines suivants :

- Gestion communautaire des forêts naturelles
- Taillis à rotation

- Empreinte carbone

Quinze (15) participants ont participé à la visite de cette communauté.

2. Village Mae Sa Mai

Mae Sa Mai est un village Hmong situé dans la région administrative de Moo 6, sous-district de Pong Yaeng, district de Mae Rim, province de Chiang Mai. En 1981, le village les zones environnantes ont été intégrées dans les frontières du parc national Doi Suthep-Pui.

De plus, au début des années 90, certains villageois ont créé le club de préservation des ressources naturelles et de l'environnement de Mae Sa Mai. Ce groupe a incité les autres villageois à utiliser les ressources forestières de manière durable. Lors de la visite de terrain, les participants ont pu observer les pratiques de cette communauté dans les domaines suivants :

- Transition de l'agriculture de rente à l'agroforesterie.
- Transmission des savoirs traditionnels aux enfants à travers l'éducation formelle.
- Technique de tissage traditionnelle utilisant le chanvre.

Vingt-sept (27) participants se sont joints à la visite de cette communauté.

3. Khun Tae

Khun Tae ou 'Mae Tae Kee' en langue Pgakeuyaw (Karen) est un village Karen dans la région administrative de Moo 5, sous-district de Doi Kaew, district de Chom Thong, province de Chang Mai. La région de Khun Tae s'inscrit dans les limites de la réserve forestière nationale et le parc national Ob Luang. Les participants ont pu observer les pratiques de cette communauté dans les domaines suivants :

- La gestion des ressources naturelles par Khun Tae et d'autres communautés dans les zones montagneuses membres du club de préservation de la nature en zone montagneuse (HNCC) et des bassins hydrographiques de Mae-tia Mae Tae est très importante. Ceci pourrait être appelé « REDD » ou REDD+ à assise communautaire » en vertu du concept de REDD+ qui a fait l'objet d'un débat à la CCNUCC et qui a été défendu par différentes agences.
- Gestion communautaire des forêts.

Vingt-deux personnes (22) ont participé à la visite de Khun Tae.

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS DES PEUPLES AUTOCHTONES POUR LE FCPF

I. SENSIBILISATION/RENFORCEMENT DES CAPACITES

- La sensibilisation doit se faire du niveau national au niveau local et ne doit pas être menée uniquement auprès des communautés autochtones mais également auprès des agences gouvernementales et institutions pertinentes.
- Élaborer un plan de communication et de sensibilisation clair.
- La sensibilisation ne doit pas uniquement porter sur FCPF/REDD+ etc., mais également sur les droits des Peuples Autochtones, les savoirs traditionnels des Peuples Autochtones, etc.
- Les informations diffusées doivent mentionner les impacts du projet et pas uniquement les bénéfices que pourront tirer les communautés et les mécanismes de prise en charge des réclamations.
- Les supports pour la sensibilisation doivent être simplifiés et traduits dans une langue qui puisse être comprise.
- Tirer profit de tous les supports pour la sensibilisation (media, etc.) et produire des supports qui soient culturellement adaptés.
- Les fonds pour la sensibilisation doivent être orientés vers des organisations et organisations de la société civile dignes de confiance.

II. CONSULTATION

- Les consultations doivent être menées à tous les niveaux (national et local) et doivent garantir la participation pleine et effective des femmes.
- Un mécanisme de contrôle des consultations menées doit être établi.
- Permettre aux Peuples Autochtones de participer à l'élaboration des plans et activités du projet et ne pas la limiter aux organisations de la société civile reconnues par le gouvernement.
- Les informations doivent être disponibles dans une langue comprise par la communauté et transmises en amont des consultations.
- Les consultations ne devraient pas être limitées dans le temps. Un temps suffisant doit être accordé aux communautés afin qu'elles puissent étudier le projet, demander des informations supplémentaires et débattre entre eux.
- La participation des Peuples Autochtones aux consultations et dans tous les aspects du projet doit être explicitement stipulée dans les critères/directives.
- Avoir des informations de référence sur les organisations autochtones existantes et la structure traditionnelle dans le pays.
- Les dialogues doivent être menés entre les agences gouvernementales pertinentes, les organisations de la société civile et les Peuples Autochtones sur la reconnaissance des

- droits des Peuples Autochtones sur leurs terres et leurs ressources naturelles. Un appui financier devrait y être consacré.
- Assurer et garantir la participation pleine et effective des Peuples Autochtones dans les processus REDD+ à tous les niveaux, le système de gouvernance et les milieux institutionnels en respectant les processus axés sur la consultation et le FPIC conformément à l'Accord de Cancun. Des dispositions spéciales devraient être prévues pour l'inclusion des femmes et de la jeunesse autochtones.
- La Banque Mondiale doit faciliter les discussions entre le gouvernement et les Peuples Autochtones pour la question de la représentation des Peuples Autochtones à différents niveaux.
- Le processus décisionnel doit s'établir sur la base d'un consensus et non pas d'un vote puisque les Peuples Autochtones sont peu nombreux et ne sont pas à égalité en nombre.

III. REPRESENTATION

- La représentation des Peuples Autochtones dans la structure et les mécanismes à tous les niveaux du processus REDD+ doit se fonder sur les lois et pratiques coutumières des Peuples Autochtones et sur leur propre système de sélection établi.
- Garantir la participation pleine et effective des Peuples Autochtones dans toutes les activités de développement des politiques/stratégies nationales REDD+.
- Reconnaître le rôle des institutions informelles des Peuples Autochtones.

IV. LE R-PACKAGE EN RELATION AUX GARANTIES

- Les gouvernements doivent respecter et mettre en œuvre les législations foncières et forestières nationales pertinentes et réexaminer les législations et politiques qui ne sont pas respectueuses de l'environnement et des Peuples Autochtones et garantir leur mise en conformité avec la DDPA et les autres instruments internationaux.
- Reconnaissance et application des instruments internationaux tels que le GNUD (2008), DDPA, CDB (1992), Accord de Cancun du CCNUCC.
- Les gouvernements doivent élaborer une loi sur REDD+ et établir un mécanisme pour le suivi de la mise en œuvre (REDD+&Changement climatique),
- Appuyer les initiatives de réforme politique au niveau national.
- Le système d'information sur les garanties (SIS) doit viser les meilleures normes possibles en matière de garanties.
- Le FCPF doit reconnaître le savoir traditionnel et l'innovation des Peuples Autochtones sur le système de gestion des forêts.
- Le R-Package doit d'aligner sur la stratégie nationale REDD+.
- Les droits coutumiers et les pratiques traditionnelles des Peuples Autochtones sur la terre et l'utilisation des ressources doivent être intégralement reconnus.

- Les moyens de subsistance des Peuples Autochtones, les croyances culturelles et spirituelles sont liées à la terre et aux ressources naturelles forestières, c'est pourquoi ils ont le droit de mener sans aucune réserve les pratiques liées à leurs croyances culturelles et spirituelles.
- Les programmes et activités REDD+ au niveau local, régional et national doivent intégrer le FPIC des Peuples Autochtones. Il doit être garanti que sans le FPIC, aucune préparation REDD+ ou mise en œuvre ne doit être menée et organisée. Le processus FPIC doit garantir l'inclusion des femmes, des jeunes et les groupes marginalisées.
- Les accords internationaux scellés à Cancun doivent être observés au niveau national.

V. Mécanisme de réclamation

• Les mécanismes de réclamation doivent être mis en place au niveau local, national et international et garantir un accès et une représentation pleine et effective des Peuples Autochtones auprès du mécanisme de réclamation.

Annexes

Annexe A: Liste des participants (Voir document joint)

Annexe B: Ordre du jour du dialogue (Voir document joint)

Annexe C: Plan d'Action des Peuples Autochtones de la région Asie-Pacifique (Voir document joint)

Annexe D: Traduction en 6 langues locales des principaux documents FCPF (Voir document joint)

- L'approche commune pour les garanties sociale et environnementales pour les partenaires de mise en œuvre multiples.
- Directives pour l'implication des parties prenantes dans la préparation REDD+.
- Plan d'action de Kuna Yala: Plan d'Action des Peuples Autochtones sur le FCPF
- Présenter le R-Package et le Fonds Carbone.